



# Extrait de recherche

## Perceptions du public à l'égard des services correctionnels, 2010

**MOTS CLÉS** : établissement correctionnel, libération conditionnelle, perception du public

### Contexte

Il importe de connaître l'opinion du public concernant les efforts déployés par les systèmes correctionnels pour gérer les délinquants dans les établissements et la collectivité afin de comprendre les domaines dans lesquels les intervenants du domaine correctionnel doivent concentrer leurs efforts pour communiquer avec le public et lui fournir de l'information lui permettant de se faire une opinion.

Une analyse a été effectuée afin de connaître l'opinion des Canadiens sur les services correctionnels à la grandeur du pays. En 2009, Statistique Canada a posé, dans le cadre des cycles de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation et le risque personnel, une série de quatre questions visant à établir les perceptions du public à l'égard des établissements correctionnels et de la libération conditionnelle par rapport à la gestion des délinquants.

### Ce que nous avons fait

À la lumière des données fournies par Statistique Canada dans l'ESG de 2009, les perceptions globales concernant le rôle des établissements correctionnels et de la libération conditionnelle dans divers domaines ont été examinées.

Il est important de noter que les perceptions examinées portaient sur les systèmes correctionnels et les régimes de libération conditionnelle dans leur ensemble. Les questions posées ne faisaient pas de distinction entre le système correctionnel fédéral et les systèmes correctionnels provinciaux/territoriaux.

### Ce que nous avons constaté

Dans l'ensemble, les Canadiens ont une opinion plutôt positive à l'égard du rendement des systèmes correctionnels pour ce qui est de la gestion des délinquants. Ainsi, 87 % des Canadiens estiment que les établissements correctionnels font un bon ou un assez bon travail au chapitre de la surveillance et du contrôle des délinquants dans les établissements.

Les opinions concernant les autres activités sont légèrement moins positives, 74 % des Canadiens estimant que les établissements font un bon ou un assez bon travail pour aider les détenus à devenir des citoyens respectueux des lois, tandis que 71 % sont d'avis que le

régime de libération conditionnelle fait un bon ou un assez bon travail pour ce qui est de libérer des délinquants qui ne sont pas susceptibles de commettre un autre crime. Les Canadiens croient que le régime de libération conditionnelle fait un bon ou un assez bon travail au chapitre de la libération et de la surveillance des délinquants (69 %).

*Perceptions relatives au rendement du système correctionnel/régime de libération conditionnelle, selon le type d'activité*

	Bon travail	Assez bon travail	Mauvais travail
Surveiller et contrôler les délinquants pendant leur incarcération	46 %	41 %	13 %
Aider les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois	26 %	48 %	26 %
Libérer des délinquants qui ne sont pas susceptibles de commettre un autre crime	23 %	48 %	29 %
Surveiller les délinquants en liberté conditionnelle	22 %	47 %	31 %

### Ce que cela signifie

Les résultats de la recherche montrent que les Canadiens estiment que les systèmes correctionnels au Canada font un travail adéquat. Cependant, les données présentées donnent à penser que des efforts additionnels pourraient être faits pour informer le public des succès correctionnels concernant les populations de délinquants sous garde et dans la collectivité et pour faire en sorte que la population ait une attitude plus positive à l'égard du Service correctionnel.

**Préparé par** : Leslie-Anne Keown

### Pour nous joindre

Direction de la recherche  
613-995-3975  
[recherche@csc-scc.gc.ca](mailto:recherche@csc-scc.gc.ca)

